

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE



- **Classification de l'OPCVM :** -

- **Description des objectifs et de la politique d'investissement :**

- L'objectif de gestion du FCP est de délivrer, sur la durée de placement recommandée de six ans, une performance nette de frais de gestion, de couverture et d'estimation de défaut calculée par la société de gestion, annualisée de 2%, soit de la date de création du fonds au 31 octobre 2026. Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

- Le FCP a une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créances et à les détenir jusqu'à leur échéance.

- Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant peut être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP.

- **Caractéristiques essentielles :**

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

- A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux titres de créance et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés ayant leur siège social situé dans toutes zones géographiques, libellés en euro ou dans une autre devise que l'euro, étant entendu que les titres émis en euro représenteront au minimum 20% de l'actif net. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 5% de l'actif net.

- La maturité des titres ne peut excéder le 31 décembre 2027. Cependant, le gérant pourra sélectionner des titres dont la maturité dépasse la date précitée à condition que ces titres bénéficient d'une première option de remboursement (« call ») antérieure à l'échéance du ECP, soit le 31 octobre 2026.

- Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à B- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à B3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres de créance de notation allant de CCC+ à CCC- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou une notation de CCC sur l'échelle de notation de Fitch ou de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

- Si les conditions de marché sont jugées défavorables par le gérant et ce, de manière totalement discrétionnaire, le FCP pourra être investi.

de façon temporaire, jusqu'à 100% de l'actif net en instruments du marché monétaire.

- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

- Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites CoCos) jusqu'à 10% de l'actif net.

- La sensibilité du portefeuille du FCP sera comprise entre 0 et +7.

- Lors de sa création et jusqu'à la fin de la période de souscription soit le 1^{er} juillet 2020 inclus, le gérant aura recours à hauteur de 100% de l'actif net à des instruments du marché monétaire. Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

- **Indicateur de référence :**

- Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

- **Modalités de souscription-rachat :**

- Les souscriptions seront fermées à compter du 1^{er} juillet 2020 à 11h30.

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France n'étant pas un vendredi.

- Cette part capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

- **Autres informations :**

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- Le FCP pourra réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire d'instruments financiers jusqu'à 100% de l'actif net.

- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

- **Recommandation** : la durée de placement recommandée est de six ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les six ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

potentiellement plus faible potentiellement plus élevée

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit**: l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés** : l'utilisation des instruments dérivés expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.afer.fr.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum* entre le 20 mai 2020 et le 1 ^{er} juillet 2020
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.afer.fr.

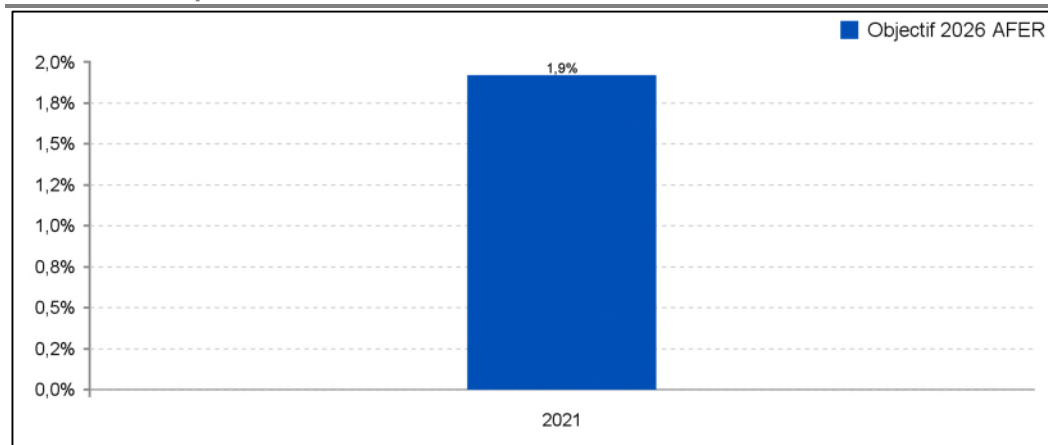
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,14%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cette part a été créée le 20/05/2020.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Abeille Asset Management
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestorsfrance.fr et un exemplaire pourra être mis à disposition gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 mai 2022

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.